

# Comparaison entre Minergie et Minergie-Quartier

## Critères

### Minergie

bâtiment

### Minergie-Quartier

min. 3000m<sup>2</sup> de SRE, 2 bâtiments et environnement partagé

<b>A Standard de construction</b>	Chaque bâtiment doit respecter les exigences qui lui sont imposées pour lui-même.	Les nouvelles constructions doivent être certifiées Minergie. Les bâtiments existants sont partiellement exemptés. La valeur limite d'émissions de gaz à effet de serre dans la construction et d'autoproduction d'électricité s'applique au niveau du quartier. Les besoins de chaleur pour le chauffage (Q <sup>h</sup> ) et l'indice Minergie peuvent être compensés entre les différents bâtiments.
<b>B Gestion et exploitation</b>	Pas d'exigences concernant l'exploitation du bâtiment.	Le quartier dispose d'une structure qui assume la responsabilité de la mise en service et du monitoring énergétique avec système de gestion de l'énergie (SGE).
<b>C Énergie d'exploitation</b>	Couverture efficace du besoin en énergie avec du renouvelable et exploitation du potentiel solaire du bâtiment. Maximum 50 % de fossile pour du chauffage à distance.	Un concept énergétique clarifiant entre autres les rejets de chaleur et les infrastructures communes avec les immeubles voisins est élaboré. Pour le chauffage à distance, les énergies fossiles sont autorisées à hauteur de 25 % maximum.
<b>Gaz à effet de serre Construction</b>	Les valeurs limites pour les EGES dans la construction s'appliquent, sans prise en compte des bâtiments déconstruits.	Les nouvelles constructions dans les quartiers Minergie doivent respecter une valeur limite pour les émissions de gaz à effet de serre (EGES) dans la construction. Pour les constructions de remplacement, celle-ci est renforcée en fonction de l'âge du bâtiment déconstruit, en tenant compte de la densification et du réemploi.
<b>D Espaces extérieurs adaptés au climat</b>	Aucune exigence.	Au moins 40% des surfaces extérieures doivent être végétalisées. Compensation possible sur les façades et les toits. Elles doivent être ombragées par des arbres. Des exigences s'appliquent à l'évaporation, à l'infiltration et à la rétention d'eau de pluie.
<b>E Trafic cycliste et piétonnier</b>	Aucune exigence.	Le quartier dispose d'un réseau de chemins piétonniers et de pistes cyclables finement maillés et bien reliés aux réseaux supérieurs. Il y a suffisamment de places de stationnement conviviales pour les vélos, les poussettes, etc.
<b>Trafic motorisé</b>	Les bâtiments Minergie sont préparés pour la charge de véhicules électriques.	Outre la possibilité de recharger les véhicules électriques, il convient de mettre à disposition une offre de partage de véhicules adaptée, par exemple pour les voitures de tourisme, les véhicules utilitaires ou les vélos électriques.